



Elections fédérales 2007

Dix conseils importants pour les partis voulant avoir davantage de femmes au Parlement

- 1) **Objectifs.** La direction du parti fait savoir avec clarté qu'elle vise une représentation paritaire des femmes et des hommes à tous les niveaux et décide de mesures destinées à atteindre cet objectif ou, le cas échéant, les renforce. Elle doit naturellement veiller aussi à la parité des sexes au sein de ses propres organes. En outre, elle mise sur la continuité, car rares sont les succès rapides remportés sans un long travail préalable et un suivi approprié.
- 2) **Structure des listes.** Pour avoir une véritable chance d'être élues, les candidates figurent en bonne place sur les listes du Conseil national. Lors d'apparementements de listes et de listes séparées (p. ex. listes féminines), les chances et les risques concernant les candidatures féminines sont étudiés. En ce qui concerne le Conseil des Etats, les candidates sont désignées de façon ciblée, car la nomination est l'obstacle décisif pour cette élection.
- 3) **Sphère publique.** Lors de réunions du parti et de manifestations publiques, les femmes participent au moins aussi souvent que les hommes et s'expriment sur tous les sujets sans exception.
- 4) **Présence médiatique.** Les candidates sont présentes dans tous les événements médiatiques consacrés aux élections et y représentent au moins la moitié des membres du parti.
- 5) **Appui.** Les femmes candidates obtiennent un franc soutien de leur parti dans la campagne électorale sur le plan des idées, mais aussi sur les plans personnel et financier.
- 6) **Présentation.** Les candidates reçoivent suffisamment tôt un entraînement qui les prépare à bien se présenter sur la scène publique et dans les médias.
- 7) **Compétence genre.** Dans des cours de formation continue, femmes et hommes traitent des questions d'égalité et de parité des sexes, conditions de la justice et d'une véritable démocratie.
- 8) **Synergies.** L'échange d'informations et d'expériences entre les partis renforce les efforts de promotion de l'égalité à l'intérieur de chaque parti.
- 9) **Mise en œuvre.** Un ou une responsable de l'égalité ou un organe correspondant font en sorte que les mesures décidées soient appliquées. Ils disposent du soutien actif de la direction du parti.
- 10) **Controlling.** La direction du parti contrôle régulièrement ce qu'elle a déjà fait pour la participation égale des femmes en politique – et ce qui reste à faire. Un controlling régulier garantit la mise en œuvre des mesures décidées.

Berne, septembre 2006

Information: Vous trouvez des études et recommandations sur le thème Femmes et politique à l'adresse www.comfem.ch, Rubrique Publications.